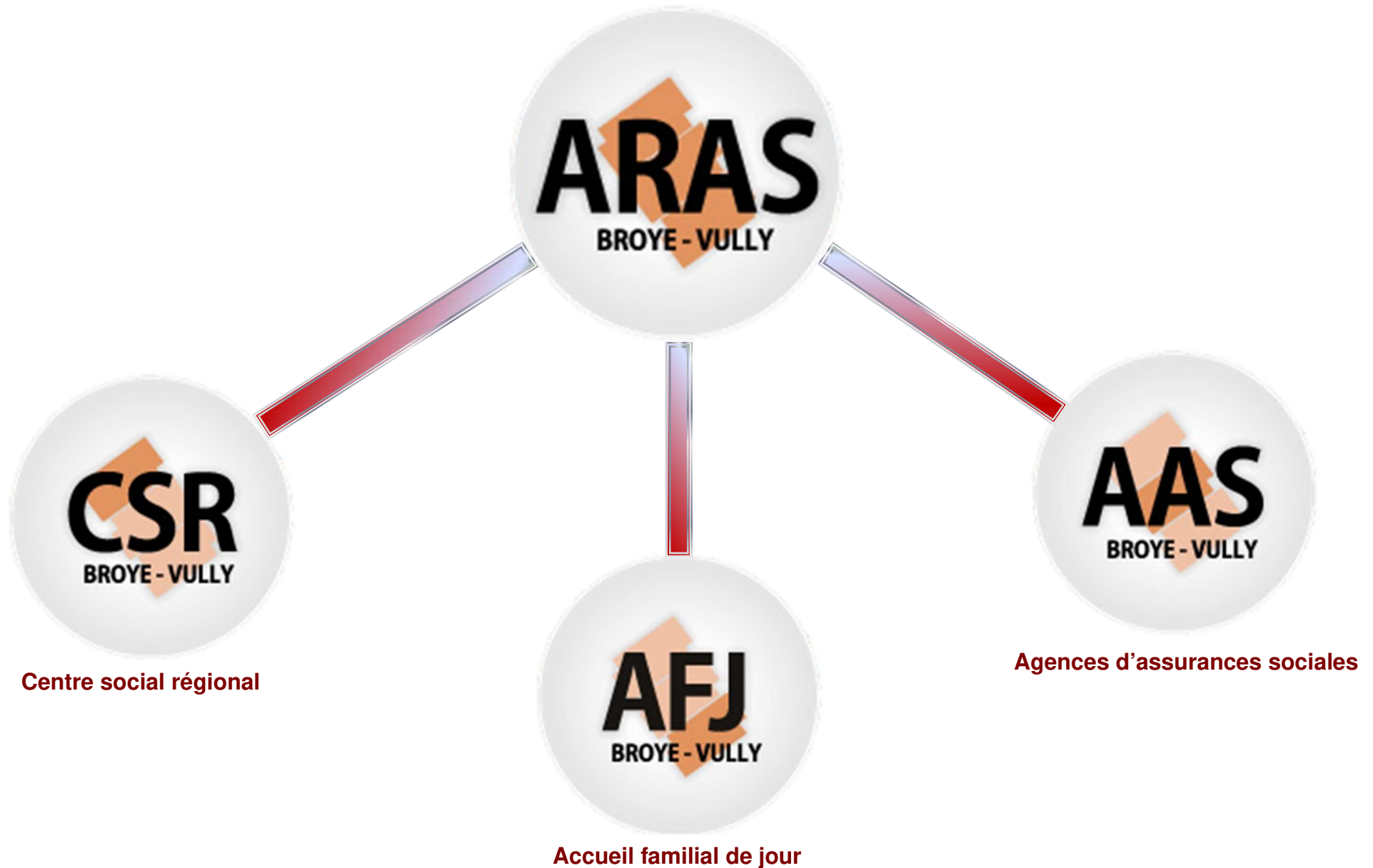


RAPPORT DE GESTION 2021



Sommaire

<i>Sommaire</i>	2
<i>Le message du président</i>	3
<i>Préambule</i>	4
1. Instances de l'ARAS BROYE-VULLY	5
<i>Le Conseil intercommunal</i>	5
<i>Le Comité de direction de l'ARAS BROYE-VULLY</i>	6
2. Relations cantonales inter-régionales	7
<i>Le conseil de politique sociale en 2021</i>	7
<i>La Conférences des Directeurs</i>	7
3. CSR Broye-Vully	8
<i>RI financier</i>	9
<i>Enquêteurs de terrain</i>	14
<i>Prestations d'appui social</i>	16
<i>Unité commune ORP-CSR pour la Broye-Vully à Payerne</i>	16
<i>Mesures d'insertion (MIS)</i>	17
4. Agences d'assurances sociales	20
<i>Personnel</i>	21
<i>Formation continue du personnel des agences</i>	21
<i>Relations cantonales</i>	21
<i>Activités des agences</i>	21
<i>Recrutement des curateurs volontaires</i>	22
<i>Centre Régional de Décision PC Famille (CRD)</i>	22
<i>Finances</i>	22
5. Structure de coordination de l'accueil familial de jour	24
6. Mandat de gestion administratif de l'ARAJ Broye	27
7. Finances	28
8. Lexique des abréviations utiles	29
9. Organigramme de l'ARAS BROYE-VULLY 2021	32

Pour ma deuxième année à la tête du Comité directeur de l'ARAS, le millésime 2021 nous a amenés son lot de nouveautés et perturbations, en lien avec le Covid.

Nous pensions qu'un vaccin efficace allait rapidement nous faire revenir à une réalité que nous rêvions de retrouver. Hélas, il a fallu faire face à de nouvelles vagues, poursuivre les gestes barrières et jongler avec les quarantaines et isolements, tout en essayant de ne pas trop perturber la gestion professionnelle du quotidien. Notre équipe administrative, dont je tiens à relever l'efficacité, a toujours su faire le lien entre les directives cantonales et les familles.

Le Comité directeur a, malgré tout, pu tenir ses séances mensuelles, selon le planning initial. Il est agréable de constater que les projets prévus, comme la nouvelle application informatique MAORI, ont pu se mettre en place.

La seconde partie de l'année a été marquée par l'assermentation d'une nouvelle équipe de délégués, en place pour la législature 2021-2026.

Une soirée d'information et de présentation des structures a été organisée pour les membres du Conseil communal payernois, fin novembre. Au vu du succès rencontré à cette occasion, le projet d'exporter la séance dans d'autres communes est en discussion. Il est important de créer ce contact entre les différents acteurs.

Comme on peut l'imaginer, l'activité au sein de l'ARAS est intense et je profite de remercier tous les collaborateurs ainsi que l'ensemble de la direction pour leur engagement et leur professionnalisme.

Mes remerciements vont aussi aux membres du Comité directeur pour leur aide, leur soutien et leur disponibilité tout au long de l'année.

Au plaisir de vous rencontrer lors de notre prochaine assemblée.

Prenons soin de nous !

Edouard Noverraz

Président

Pour l'ARAS BROYE-VULLY l'année 2021 a été comme l'année 2020 pour tout le monde, une année COVID-19 de plus.

Multiplans et mesures de protections tant pour les requérants que pour les collaborateurs ont continués à être mis en place.

Bref, une nouvelle année composée de perpétuels changements et adaptations dans tous les secteurs de l'ARAS à chaque annonce du Conseil Fédéral. Durant toute cette période, nous avons axé nos préoccupations sur la sécurité de nos collaborateurs qui ont dû continuer à assumer leurs tâches envers notre population malgré la situation très particulière que nous vivons.

Juin 2021 a marqué la mise en production de la nouvelle application informatique MAORI après plusieurs années de développement et plusieurs mois de préparation par nos différentes unités. Revoir les processus de travail, les directives internes, les lettres-types liées, les responsabilités et habilitations, ainsi que former les collaborateurs à l'interne en plus de coordonner les flux d'information entre le terrain, la DGNSI et la DGCS a été un travail qui a demandé une implication et un investissement important du personnel du CSR.

Je les remercie par la présente de leurs efforts qui ont permis à toutes et à tous les collaborateurs de s'approprier ce nouvel outil de travail indispensable au fonctionnement du CSR et au paiement du RI.

Je tiens à remercier chaleureusement également tous les collaborateurs de l'ARAS BROYE-VULLY qui se sont fortement engagés au quotidien pour remplir leurs tâches en faveur de la population et des communes du district de la Broye-Vully durant toute l'année 2021 malgré les incertitudes et la situation ambiante.

Malgré cela, la réorganisation de l'ARAS BROYE-VULLY a continué en 2021 pour l'ensemble de la direction et de ces différents autres secteurs pour se finaliser en décembre 2021.

Le Comité de direction et tous les collaborateurs de l'ARAS BROYE-VULLY ont œuvré dans le cadre de leur fonction au service de la population du district de la Broye-Vully, qui reste et doit rester au centre de nos préoccupations et de nos actions.

Le Comité de direction et la Direction de l'ARAS restent bien entendu très volontiers à votre entière disposition si vous souhaitez de plus amples informations.

Michel Berther

Directeur

1. Instances de l'ARAS BROYE-VULLY

Le Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal s'est réuni le 9 juin 2021 à 19h30 au Centre Sous-Bosset à Granges-près-Marnand.
Monsieur André Jomini, vice-président, ouvre la séance :

Assermentations

Un délégué est à assermenter.

Le vice-président demande à M. Urbain Cherpillod, délégué de la commune de Vucherens de venir devant l'assemblée.

Au terme de la lecture du serment, M. Cherpillod prête serment.

Le vice-président le remercie pour son engagement.

Adoption de l'ordre du jour

Tous les délégués ont reçu l'ordre du jour avec la convocation à la présente assemblée.

Aucune remarque ou modification n'étant formulée, l'ordre du jour proposé est accepté à l'unanimité.

Les procès-verbaux des séances du 10 juin 2020 et 27 octobre 2020 ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil intercommunal.

Rapport de la commission de gestion par M. Frédéric Vauthey, délégué de la commune de Dompierre

La commission de gestion propose à l'assemblée d'accepter les comptes et bilan 2020 tels que présentés et d'en donner décharge aux vérificateurs ainsi qu'au Comité de direction.

Le Conseil intercommunal a approuvé à l'unanimité les comptes et le rapport de gestion 2020 de l'ARAS BROYE-VULLY.

La commission de gestion par M. Frédéric Vauthey, délégué de la commune de Dompierre propose à l'assemblée d'accepter le budget 2022 tel que présenté.

Le budget 2022 a été approuvé à l'unanimité par le Conseil intercommunal.

Divers

Monsieur Noverraz, Président du Comité de direction informe les délégués présents qu'il s'agit de la dernière assemblée de M. Christian Cuvit. Le Président, au nom du Comité de direction et des délégués du Conseil intercommunal le remercie pour ces années passées à l'ARAS BROYE-VULLY et lui souhaite une belle retraite.

Monsieur Cuvit remercie les délégués et les communes pour la confiance accordée toutes ces années.

Le vice-président clôt la séance à 20h03.

Le Comité de direction de l'ARAS BROYE-VULLY

La composition du Comité de direction a été la suivante jusqu'au 30 juin 2021 :

- Président Monsieur Edouard Noverraz, Municipal à Payerne
- Vice-président Monsieur Lucas Contomanolis Municipal à Moudon

Membres :

- Madame Aliette Rey Municipale à Lucens
- Madame Charlotte Cachin Municipale à Henniez
- Madame Anne Lise Stritt Municipale à Cudrefin
- Monsieur Eric Schuerch Municipal à Avenches
- Madame Ariane Baux Jaquemet Municipale à Corcelles-près-Payerne

Secrétaire :

- Monsieur Christian Cuvit Adjoint de direction

Participation avec voix consultative :

- Monsieur Michel Berther Directeur
- Monsieur Christian Cuvit Adjoint de direction

La composition du Comité de direction a été la suivante dès le 1^{er} juillet 2021 :

- Président Monsieur Edouard Noverraz, Municipal à Payerne
- Vice-présidente Madame Ariane Baux Jaquemet, Municipale à Corcelles-près-Payerne

Membres :

- Madame Aliette Rey Municipale à Lucens
- Monsieur Tony Ruano Municipal à Avenches
- Monsieur Tony Kaeser Municipal à Henniez
- Monsieur Felix Sturmer Municipal à Moudon
- Monsieur Johan Theux Municipal à Faoug

Secrétaire :

- Madame Sonia Costas Renz Adjointe de direction

Participation avec voix consultative :

- Monsieur Michel Berther Directeur
- Madame Sonia Costas Renz Adjointe de direction

Au cours des 7 séances qu'ils ont tenues sur l'année, le Comité de direction a principalement traité les thèmes suivants :

- Problématiques multiples et récurrentes liées à la pandémie du COVID-19 pour l'ARAS et les différents secteurs qui la composent ;
- Financement du CSR par rapport au Revenu d'Insertion (RI) ;
- Financement des AAS et des AFJ par les communes ;
- Reprise du financement des AAS par le canton dès le 01.01.2022 ;
- Financement des AAS pour le travail lié aux CRD / PC Familles ;
- Questions de personnel pour le CSR, les AAS et l'Accueil de jour ;
- Réorganisation de la direction de l'ARAS pour 2021 et 2022 ;
- Mise en place du nouveau système informatique MAORI ;
- Problématique de l'informatisation de l'ARAS en PC Portables ;
- Projet de nouveaux locaux pour le CSR, l'AAS et la Petite enfance ;
- Formation continue du personnel.

Nous tenons à remercier les membres du Comité pour leur investissement et leur intérêt porté à l'action du CSR, des AAS, de l'AFJ et du secteur Parascolaire. Cet engagement est essentiel si l'on veut que l'ARAS BROYE-VULLY fonctionne et se développe de manière harmonieuse en faveur de la population de notre district.

2. Relations cantonales inter-régionales

Nous tenons à relever ici les très bonnes relations entretenues par le Comité de l'ARAS BROYE-VULLY et la direction du CSR avec les représentants des dix autres régions d'action sociale du canton de Vaud.

Les liens avec les représentants des autres régions du canton et le canton sont assurés au travers des instances suivantes :

- Le Conseil de Politique sociale ;
- Le Conseil des régions RAS et de son Bureau (Présidents et directeurs)
- La Conférence des directeurs de CSR et la DGCS ;
- Les 3 commissions thématiques qui s'occupent du RI financier et Assurances sociales, de l'Appuis social et de la Formation.

Le conseil de politique sociale en 2021

Présidence

Laurent Wehrli, conseiller national

Représentants des communes

Sylvie Podio, présidente du Conseil des régions RAS, jusqu'au 30.06.2021

Christine Chevalley, présidente du Conseil des régions RAS dès 07.2021

Oscar Tosato, municipal à Lausanne, jusqu'au 30.06.2021

Emilie Moeschler, municipale à Lausanne dès 07.2021

Valérie Induni, présidente ARAS Morges-Aubonne-Cossonay dès 07.2021

Claudine Wyssa, présidente UCV

Maurice Mischler, membre comité UCV

Raoul Sanchez, membre du comité de l'AdCV

Représentants de l'État

Cesla Amarelle, cheffe du DFJC

Rebecca Ruiz, cheffe du DSAS

Philippe Leuba, chef du DECS

Secrétariat

Caroline Knupfer, Adjointe politique sociale et formation, DGCS-DSAS

Le conseil des régions

Le Conseil des Régions est une instance qui réunit tous les Présidents et tous les Directeurs des ARAS du canton de Vaud. Il se réunit pour discuter et prendre position pour tout ce qui touche au RI, aux Agences d'assurances sociales et plus largement au domaine social dans son ensemble.

La Conférences des Directeurs

La Conférence des directeurs est une instance qui réunit les 10 Directeurs des différentes ARAS. Elle a pour but d'avoir une vision partagée entre les 10 régions d'action sociale pour la mise en application et la mutualisation des législations concernant ses différents domaines d'intervention afin de répondre aux adaptations, évolutions et changements des politiques sociales.

Pour ce faire, 3 commissions thématiques et transversales ont été mises sur pied par la Conférence des Directeurs, avec des représentants de chaque région que cela soit des CSR ou des AAS.

Les membres de la direction de l'ARAS BROYE-VULLY ont participé activement à différents groupes de travail au niveau cantonal, à savoir :

- Séances de coordination entre les directions DGCS et ARAS ;
- Le financement des CSR ;
- Le financement des AAS et du secteur des PC Familles ;
- Le développement du référentiel de l'appui social ;
- La gestion du Centre régional de décision pour les PC Fam. ;
- La mise en place des Unités communes CSR-ORP ;
- La mise en place du système informatique MAORI.

3. CSR Broye-Vully



Durant cette année 2021, des jours de formation continue ont été suivis dans les domaines suivants :

- Introduction aux assurances sociales ;
- Introduction aux nouveaux collaborateurs ;
- Progrès consultation ;
- Progrès gestion et paiement dossiers RI ;
- Cognos (système de contrôle interne) ;
- Nouveau système informatique MAORI RI financier ;
- Nouveau système informatique MAORI Appuis social ;
- Nouveau système informatique MAORI Contentieux-SIF ;
- Nouveau système informatique MAORI Enquêtes ;
- Nouveau système informatique MAORI Monitoring ;
- Supervision pour les AS
- Le leadership pour les responsables d'équipe ;
- Protocole d'intervention social ;
- Brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales ;
- Généraliste en droit du travail ;
- Webinaire : Cyber-attaque ;
- Excel ;
- Apprendre à apprendre ;
- Mesures d'insertion sociale (MIS) ;
- Préparation à la retraite.

RI financier

L'année 2021 a été marquée par l'introduction d'un nouveau programme informatique, MAORI, qui a grandement modifié notre manière de travailler. Un grand travail de mise à jour a donc été nécessaire et nous tenons à remercier tous les collaborateurs des unités RI et finance pour leur bonne humeur et l'énergie déployée pour intégrer cet outil à leur quotidien professionnel. Un merci tout particulier à Madame Rey (responsable d'une unité RI) et Madame Pilloud (collaboratrice administrative) pour avoir accepté le rôle de référente MAORI et avoir largement contribué à la réussite de l'implémentation de MAORI auprès de nos collaborateurs. Elles ont mis en place des cours et des vidéos-exercices qui sont précieux pour tous nos collaborateurs. Elles ont participé à la mise à jour de nos procédures internes subissant des modifications (plus de 35 procédures internes). Elles ont assuré la formation continue des gestionnaires de dossiers et collaborateurs administratifs et continuent à répondre à leurs questions au quotidien. Nous tenons également à remercier Madame Mollard (responsable finance) pour avoir réorganisé son secteur afin de répondre aux nouvelles exigences de ce programme informatique qui a amené un volume de travail plus important à son secteur.

L'année 2021 a continué à être marquée par le COVID-19 nous conduisant à mettre en place du télétravail. Tous les collaborateurs ont contribué à la mise en place de ces nouveaux processus de travail et nous les remercions. Un remerciement particulier à Monsieur Tapia et Madame Drezet (responsables d'une unité RI) qui ont mené avec un groupe de travail la mise en place du télétravail avec beaucoup d'entrain et de professionnalisme.

Prestations et volume de travail du CSR

En cas de difficultés financières importantes, chaque citoyen suisse peut s'adresser au service social de son domicile. Au niveau fédéral, les normes CSIAS sont la base théorique de référence. Puis, chaque canton rédige ses propres lois et règlements qu'il entend appliquer.

Les autorités d'application de la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) sont les administrations qui octroient le Revenu d'Insertion (RI) aux personnes dont les apports financiers se situent au-dessous du minimum vital défini par les barèmes cantonaux.

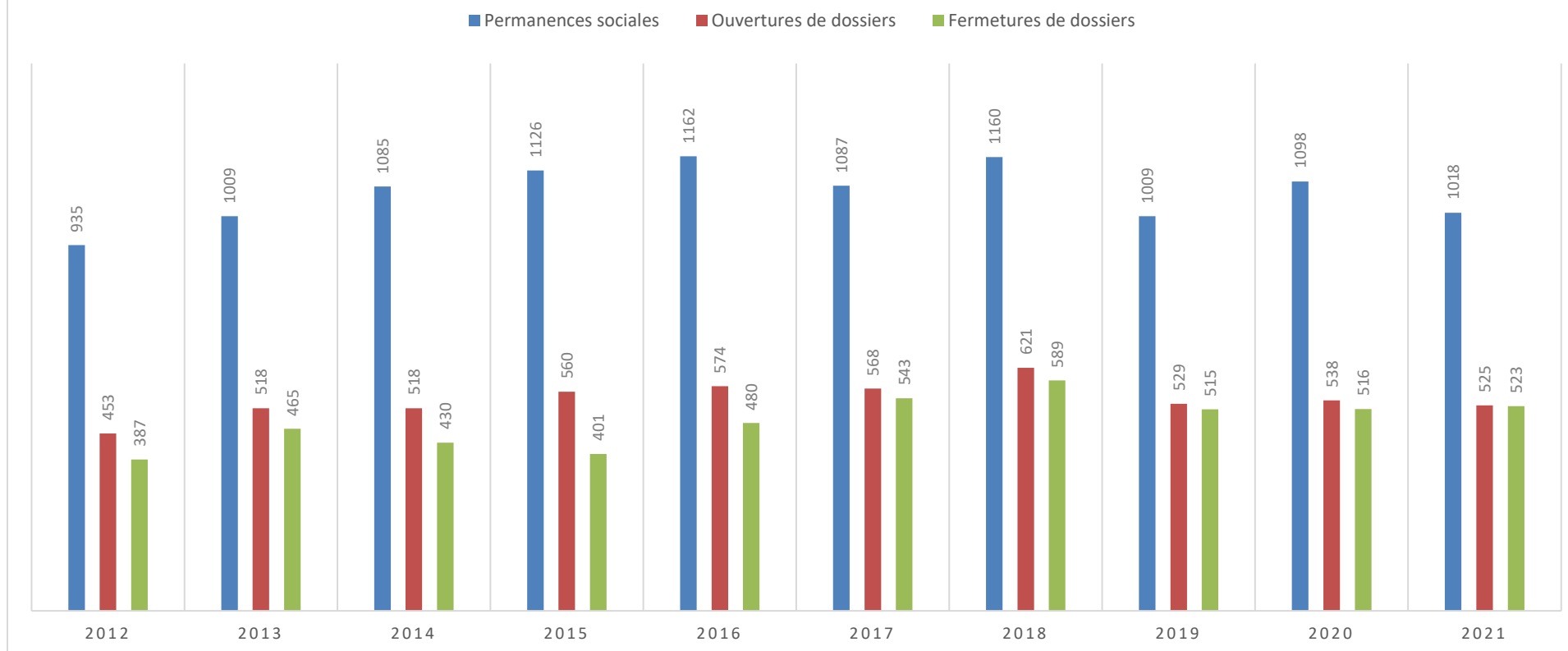
Le Centre Social Régional (CSR) de la Broye-Vully est l'Autorité d'Application (AA) compétente pour les 31 communes du district de la Broye-Vully.

L'aide sociale applique strictement le principe de subsidiarité. C'est-à-dire que le droit à une prestation financière du RI ne se fera qu'en tout dernier recours et uniquement s'il n'y a aucun droit à une autre assurance sociale. Bien que l'ensemble du système de sécurité sociale soit subsidiaire au RI, il arrive régulièrement que l'aide sociale intervienne comme avance sur prestations d'une autre assurance sociale.

Le CSR de Payerne et son antenne de Moudon disposent ensemble de dix demi-journées de permanence par semaine qui permettent de recevoir jusqu'à trente nouvelles situations par semaine.

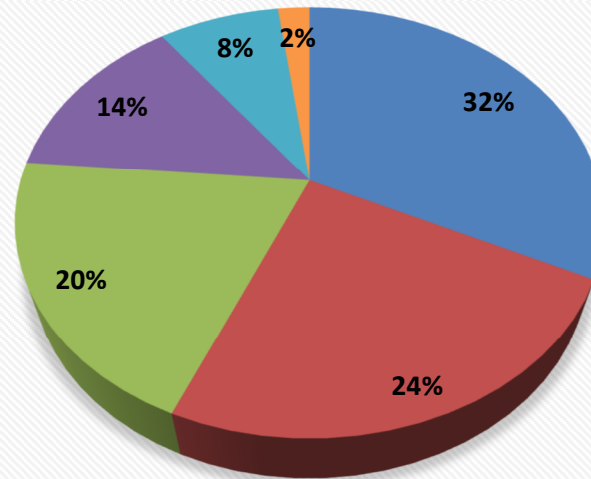
L'accueil, le soutien social, l'orientation et le conseil aux citoyens en difficulté sont la base de notre administration. Le CSR permet bien souvent de renseigner des personnes qui ne sauraient où trouver l'information ailleurs.

Graphique 1 : Nombre de permanences, ouvertures et fermetures de dossiers



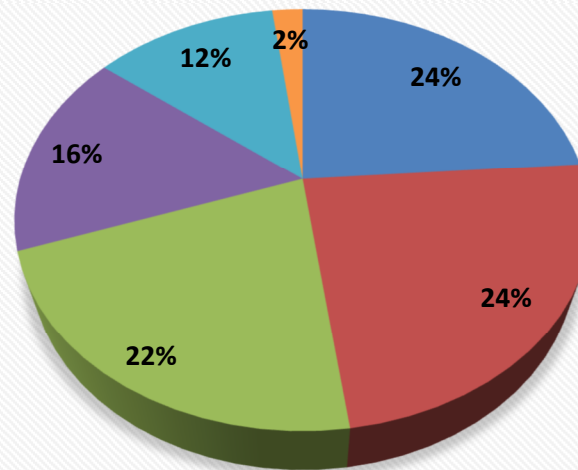
Lorsqu'un habitant de la Broye-Vully vaudoise a besoin d'aide, il peut s'adresser à notre CSR. Un rendez-vous de permanence lui est octroyé avec un assistant social afin d'évaluer sa situation, l'orienter vers la bonne prestation ou le bon organisme, lui offrir des conseils et du soutien. Les travailleurs sociaux ont reçu en permanence 1018 situations en 2021. De ces 1018 situations reçues, il n'y a que le 50% environ qui se voit octroyer une aide financière du CSR. Cela montre le travail d'orientation, de conseil et de soutien qui est offert par nos collaborateurs même s'il n'y a pas de prestations financières octroyées.

Graphique 2 : Nombre d'ouvertures de dossiers RI selon l'âge des demandeurs



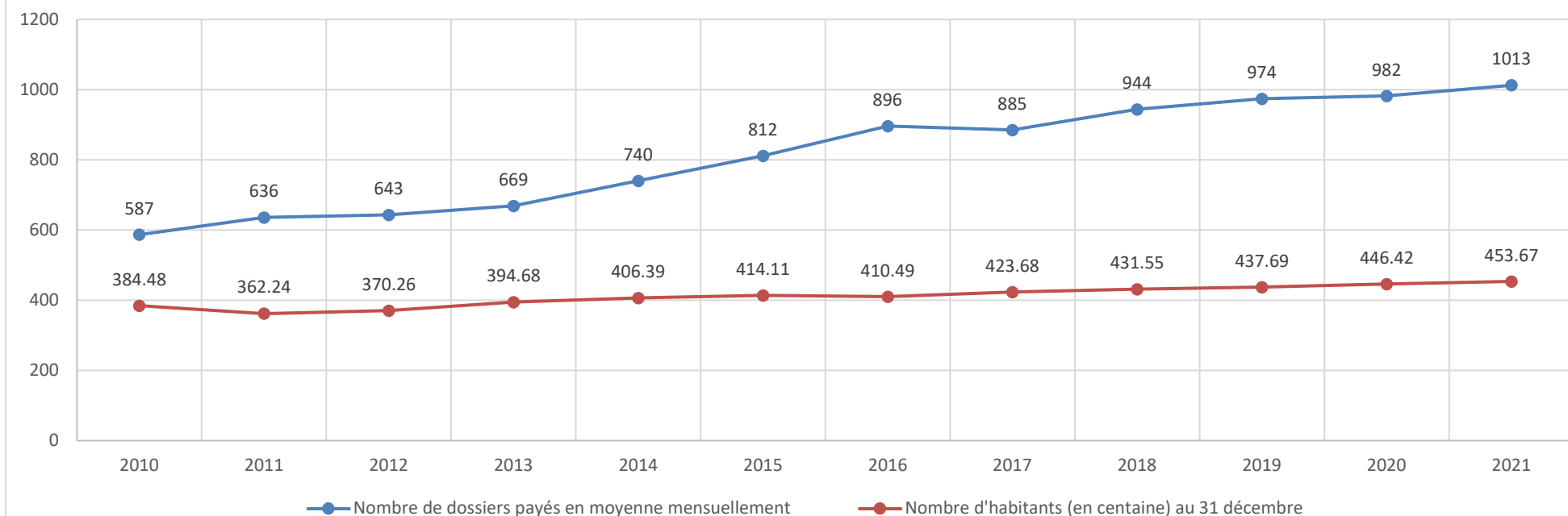
■ 18-25 ans ■ 26-34 ans ■ 35-44 ans ■ 45-54 ans ■ 55-64 ans ■ 65 et +

Graphique 3 : Nombre de fermetures de dossier RI selon l'âge des demandeurs



■ 18-25 ans ■ 26-34 ans ■ 35-44 ans ■ 45-54 ans ■ 55-64 ans ■ 65 et +

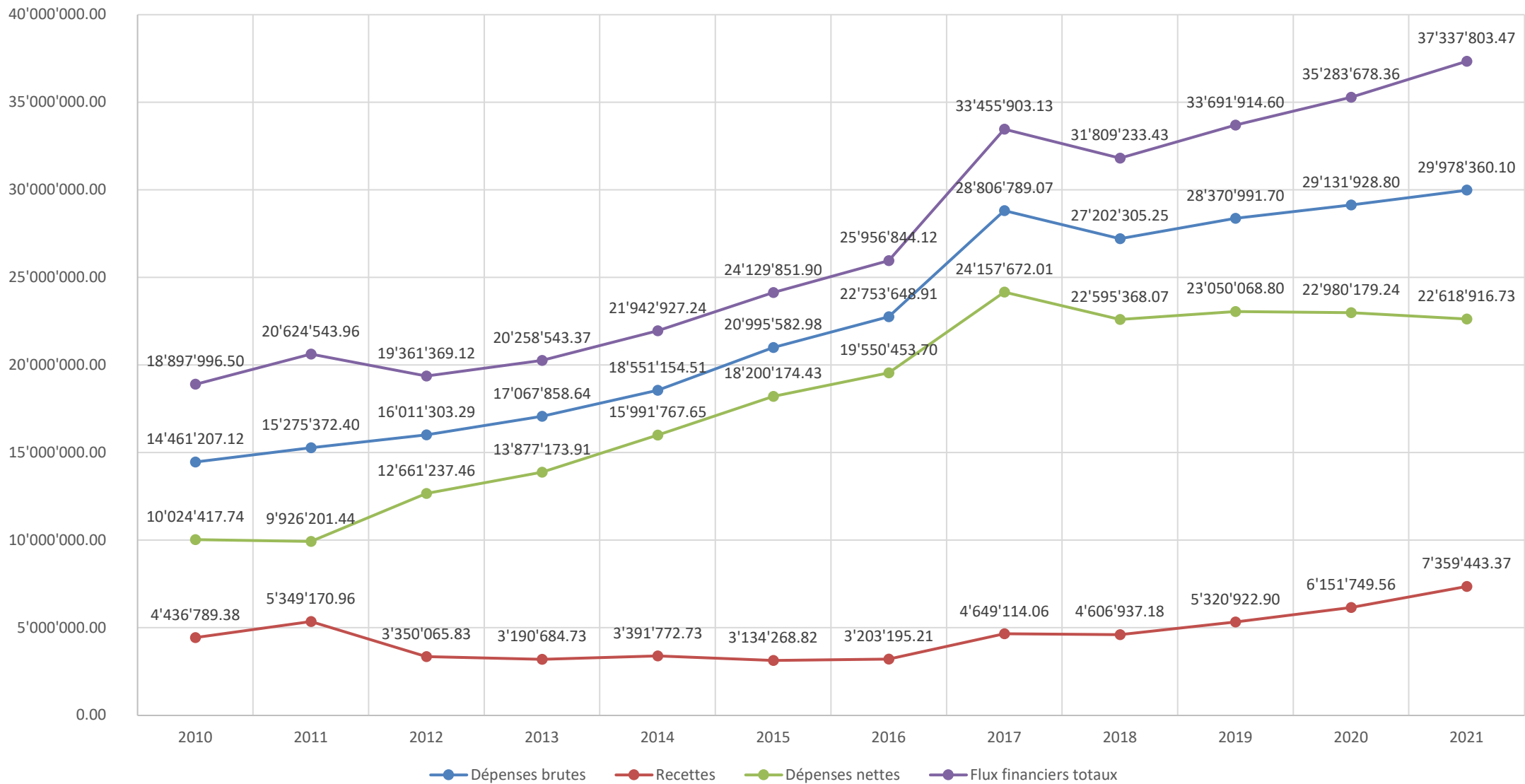
Graphique 4 : Relation entre la croissance du nombre de dossiers payés en moyenne mensuelle et la croissance démographique de la région Broye-Vully



Comparatif financier

- Le total des flux financiers de 2021 (37'337'803,47) se voit augmenter quant à lui de 5,82 % par rapport à 2020 (35'283'678,36) et augmenter de 197,58 % par rapport à 2010 (18'897'996.50).
- Le montant des dépenses brutes de 2021 (29'978'360,10) a subi une augmentation de 1,3 % par rapport à 2020 (29'131'928,80) et une augmentation de 207,3 % par rapport à 2010 (14'461'207.12).
- Compte tenu des éléments ci-dessus les dépenses nettes de 2021 (22'618'916,73) ont baissé de 1,6 % par rapport à 2020 (22'980'179.24) et ont augmenté de 225,65 % par rapport à 2010 (10'024'417.74).
- Les recettes de 2021 (7'359'443,37) ont augmenté de 19,65 % par rapport à 2020 (6'151'749,56) et ont augmenté de 65,87 % par rapport à 2010 (4'436'789.38).

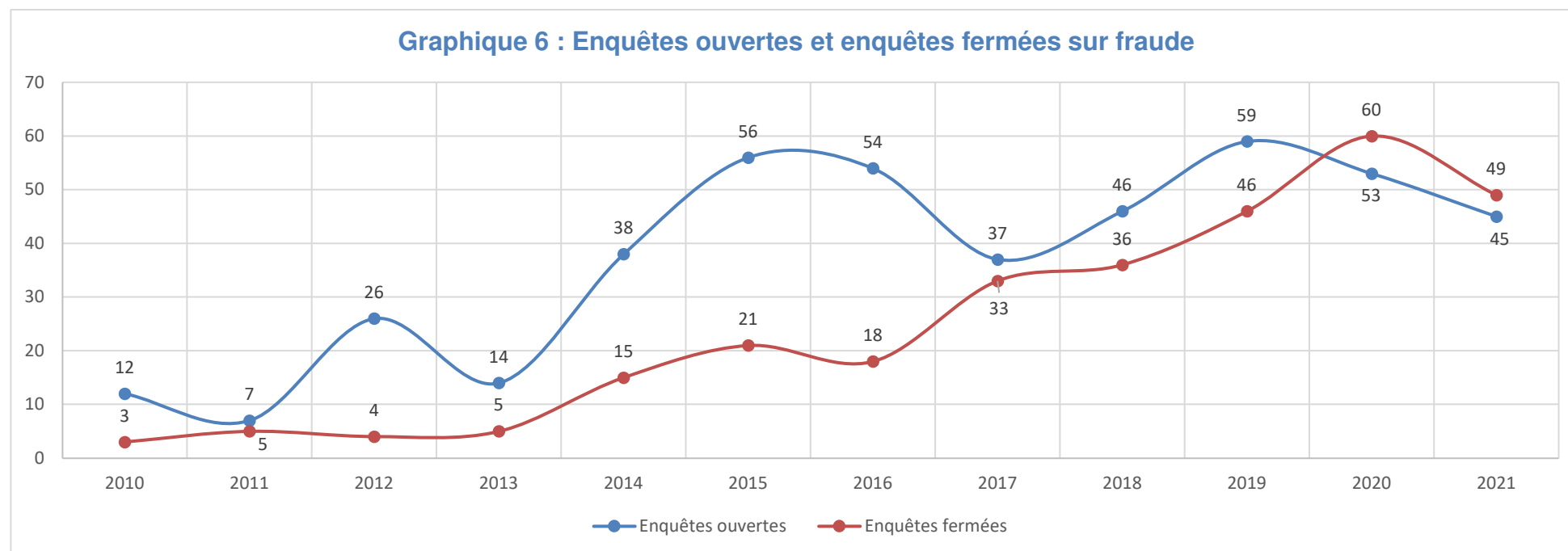
Graphique 5 : Comparatif financier



Enquêteurs de terrain

Les enquêteurs complètent notre infrastructure de contrôle administratif et prennent en charge, sur mandat de la Direction, des enquêtes qui nécessitent une intervention de terrain impossible à réaliser par le personnel administratif.

Le secteur des enquêtes représente 2 collaborateurs ayant un équivalent plein temps de 1,4 poste de travail + un 0,20% de secrétaire administratif.

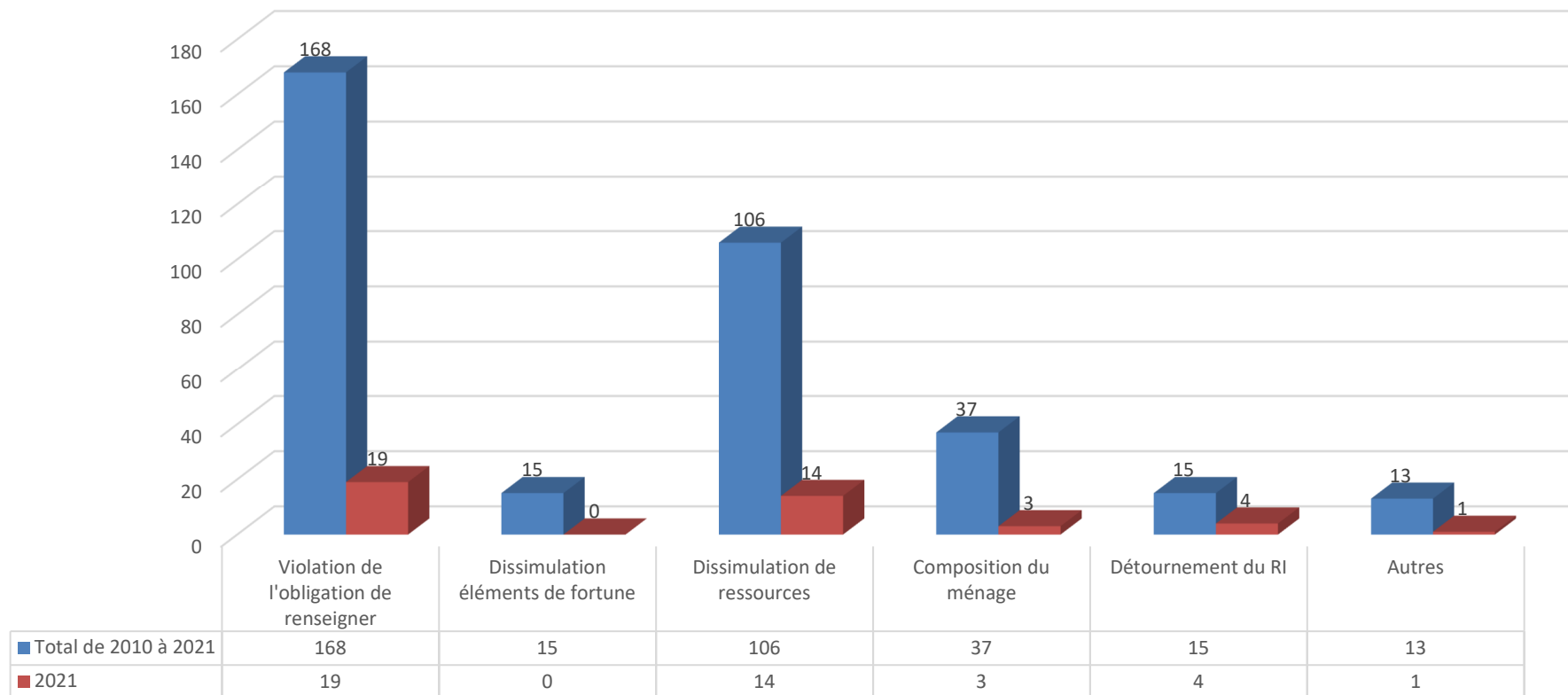


L'enquêteur doit impérativement travailler dans un cadre légal fixé par la loi sur l'action sociale (LASV) et son règlement d'application (RLASV) qui respecte la vie privée des personnes sous enquête.

En cas de nécessité (technique, sécurité, visite domiciliaire, complexité du dossier, audition, etc...) l'enquêteur peut travailler en tandem en faisant appel à un collègue désigné.

La formation spécifique et son expérience lui permettent de mener à terme des filatures, des surveillances, des recherches aux niveaux bancaires, assurances sociales, employeurs, informatiques, etc... Il collabore avec les divers organes internes, communaux, cantonaux ou tiers susceptibles de détenir des informations.

Graphique 7 : types de fraudes



Une enquête peut comporter plusieurs types de fraudes, ci-dessus les 6 types de fraudes pour lesquelles une enquête a été réalisée entre 2010 et 2021.

La somme totale des indus découverts par le secteur des enquêtes s'élève à Fr. 543'426,95 pour l'année 2021 pour 18 dossiers.

2 enquêtes ont été sans indu mais elles ont conduit à un arrêt de l'aide RI.

En plus des enquêtes habituelles comptabilisées dans les statistiques, les enquêteurs effectuent des recherches rapides avant l'ouverture de certains dossiers ou en cours de suivi lorsque les situations paraissent peu claires.

Prestations d'appui social

L'année 2021 a été une année importante au niveau de l'appui social. Les travailleurs sociaux ont mis l'accent sur l'accompagnement et la reprise de contact avec les bénéficiaires qui étaient isolés de par la situation sanitaire que nous connaissons tous. Ils ont pu reprendre avec eux des projets de réinsertion qui n'avaient pas pu aboutir, malgré toutes les mesures de précautions liées au COVID-19. Les prestations des travailleurs sociaux sont octroyées sur la base d'un bilan social permettant l'élaboration d'un plan d'actions personnalisées pour mettre en œuvre une intervention suivie dans des domaines divers (droits financiers, démarches administratives, logement, santé, emploi, famille, capacité de base, formation, liens sociaux, mobilité).

L'année 2021 a également été marquée par l'introduction d'un nouveau programme informatique, MAORI, qui a intégré toute une palette d'outils (évaluation de la situation, bilan social, plan d'action personnalisée) à disposition des travailleurs sociaux ce qui n'a jamais existé dans PROGRES, notre ancien programme informatique. Un grand travail de mise à jour a donc été nécessaire et nous tenons à remercier tous les collaborateurs pour leur bonne humeur et l'énergie déployée pour intégrer cet outil à leur quotidien professionnel. Un merci tout particulier à Madame Fasel-Rolle (responsable de l'unité appui social) et Madame Guerry (assistante sociale) pour avoir accepté le rôle de référente MAORI et avoir largement contribué à la réussite de l'implémentation de MAORI auprès de nos travailleurs sociaux. Elles ont mis en place un mode d'emploi qui est précieux pour tous nos collaborateurs sociaux et ont participé à la mise à jour de nos procédures internes subissant des modifications (plus de 35 procédures internes). Elles ont assuré la formation continue des travailleurs sociaux et continuent à répondre à leurs questions au quotidien.

L'année 2021 a continué à être marquée par le COVID-19 nous conduisant à mettre en place du télétravail. Tous les collaborateurs ont contribué à la mise en place de ces nouveaux processus de travail et nous les remercions. Un remerciement particulier à Madame Fasel-Rolle (responsable de l'unité appui social) qui a mené avec un groupe de travail la mise en place du télétravail pour l'équipe sociale avec beaucoup d'entrain et de professionnalisme.

Unité commune ORP-CSR pour la Broye-Vully à Payerne

En février 2020, notre région a vu la création de l'Unité commune (l'UC) ORP-CSR à Payerne, dans les locaux de l'ORP. Quatre de nos assistants sociaux travaillent aujourd'hui à l'ORP Payerne au sein de cette UC avec quatre conseillers ORP et la cheffe d'unité. L'UC a pour mission l'autonomisation et l'insertion socioprofessionnelle de ses bénéficiaires. Assistants sociaux CSR et conseillers en personnel ORP établissent en commun un bilan et un plan d'action au service de ces missions. L'accompagnement dans l'UC ORP-CSR se veut plus soutenu et coordonné qu'avant grâce, notamment, à la réunion sous le même toit des deux corps de métiers. Le conseiller en personnel accompagne l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet professionnel pour tous les bénéficiaires. L'assistant social intervient lorsqu'un bénéficiaire a besoin d'un appui social concernant les autres aspects de l'insertion socioprofessionnelle tels que, par exemple, la gestion du budget du ménage, l'orientation en cas de difficultés familiales ou conjugales, l'orientation en cas d'atteinte à la santé, le conseil dans la recherche d'un logement et l'appui social nécessaire pour les autres membres du ménage à charge dans le dossier RI.

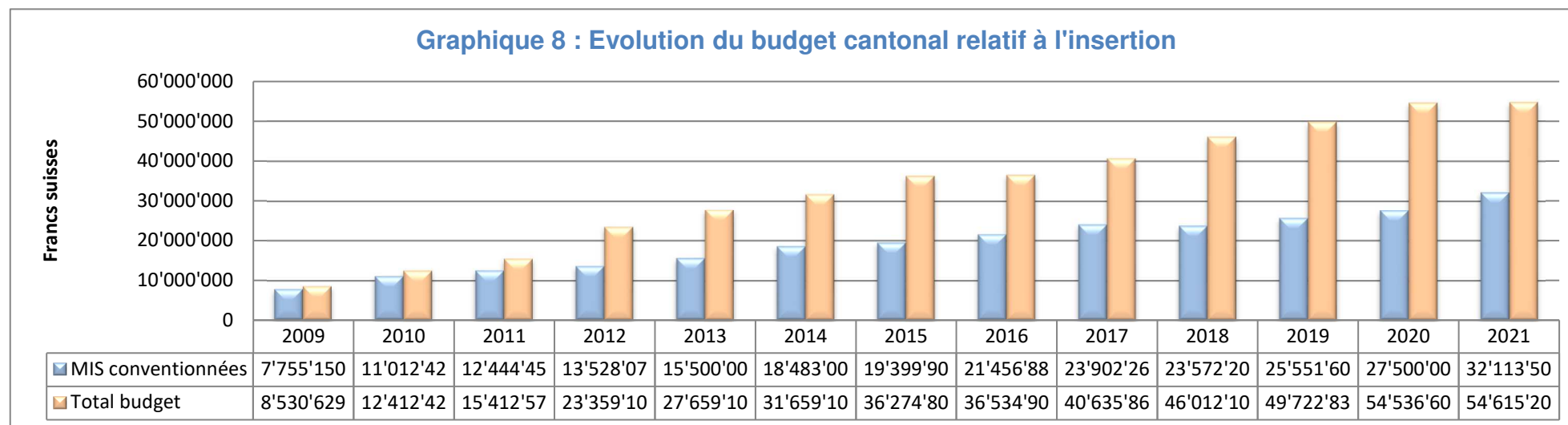
Pour l'année 2021, l'UC a suivi en moyenne 342 personnes par mois, soit plus de 130 personnes de plus qu'en 2020. De tous les suivis durant l'année 2021, 133 personnes ont trouvé un emploi.

Nous tenons à remercier les assistants sociaux et conseillers en personnel de l'Unité commune ORP-CSR pour leur implication, leur dévouement et leur professionnalisme dans la mission de l'Unité commune de Payerne. Nous voulons également remercier la cheffe de l'Unité commune ORP-CSR, Madame Ivana Annen, pour tout le travail accompli dans la gestion et l'amélioration des processus de l'Unité et pour être celle qui fait le lien entre le CSR et l'ORP avec tant de bonne humeur et d'énergie. Elle met au quotidien tout en œuvre afin que le travail de tout le monde soit le plus simple et efficace possible en collaboration avec Madame Martine Fasel-Rolle, responsable d'unité appui social au CSR que nous remercions également. Nous tenons également à souligner l'excellente collaboration établie avec le chef de l'ORP Payerne, Monsieur Patrice Arrighi, et l'Adjointe de Direction du CSR, Madame Sonia Costas Renz, ce qui facilite l'organisation de ce nouveau dispositif.

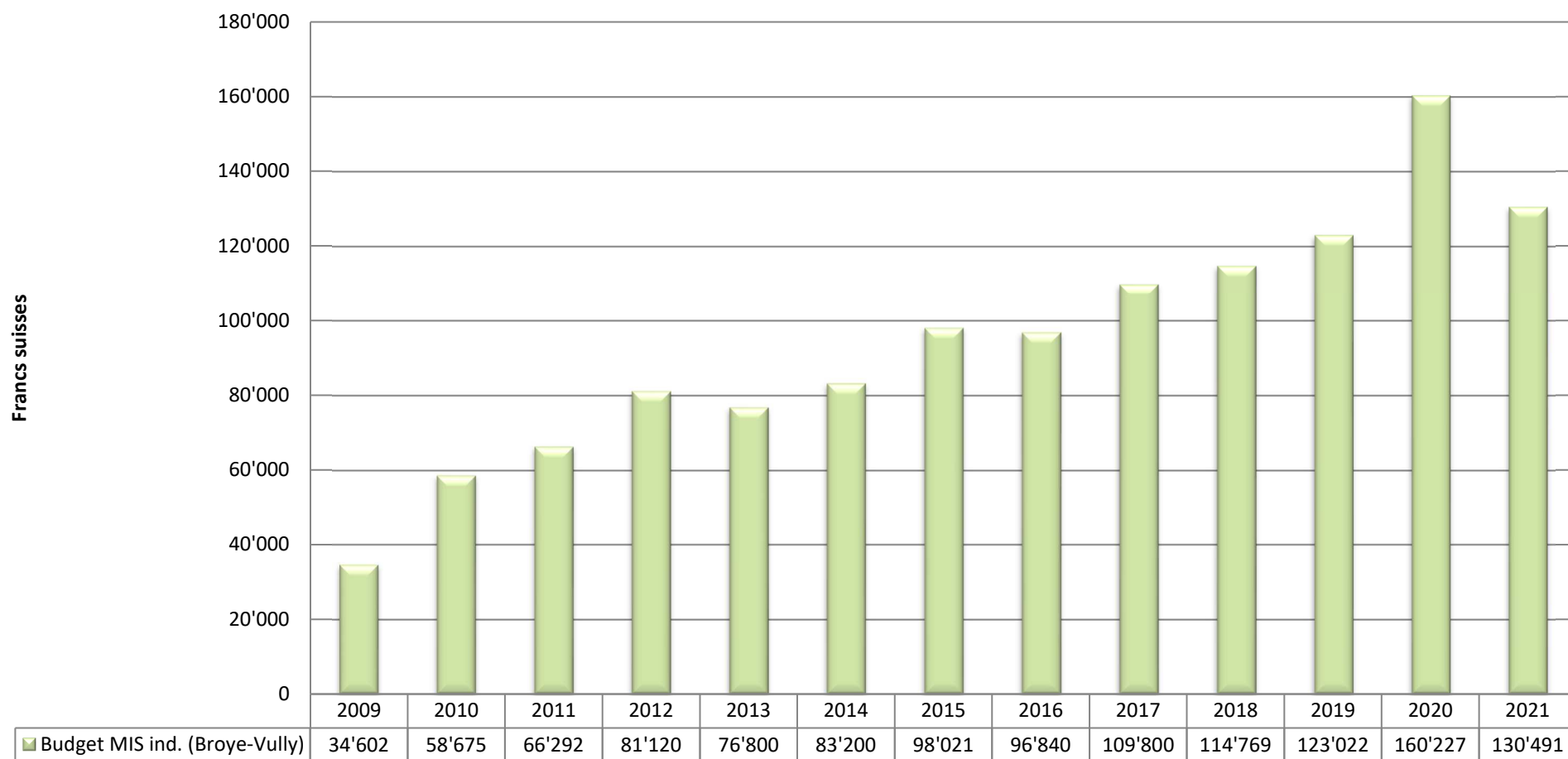
Mesures d'insertion (MIS)

Le budget cantonal 2021 attribué aux mesures d'insertion se répartit en 4 enveloppes. Une première enveloppe de Fr. 32'113'500.- est dévolue aux MIS standards. Ces mesures sont cataloguées par le canton et accueillent simultanément plusieurs bénéficiaires. Une deuxième enveloppe de Fr. 2'000'000.- est dévolue aux mesures individualisées. Ces mesures ne sont en principe pas cataloguées et répondent à des besoins spécifiques et individuels des bénéficiaires. La part de cette enveloppe qui revient à notre CSR est de Fr. 130'491.-. Une troisième enveloppe de Fr. 7'156'200.- concerne les projets spécifiques mis en place par le canton. La dernière enveloppe concerne le soutien aux apprentis par le biais du dispositif FORJAD (Fr. 13'345'500.-).

Graphique 8 : Evolution du budget cantonal relatif à l'insertion

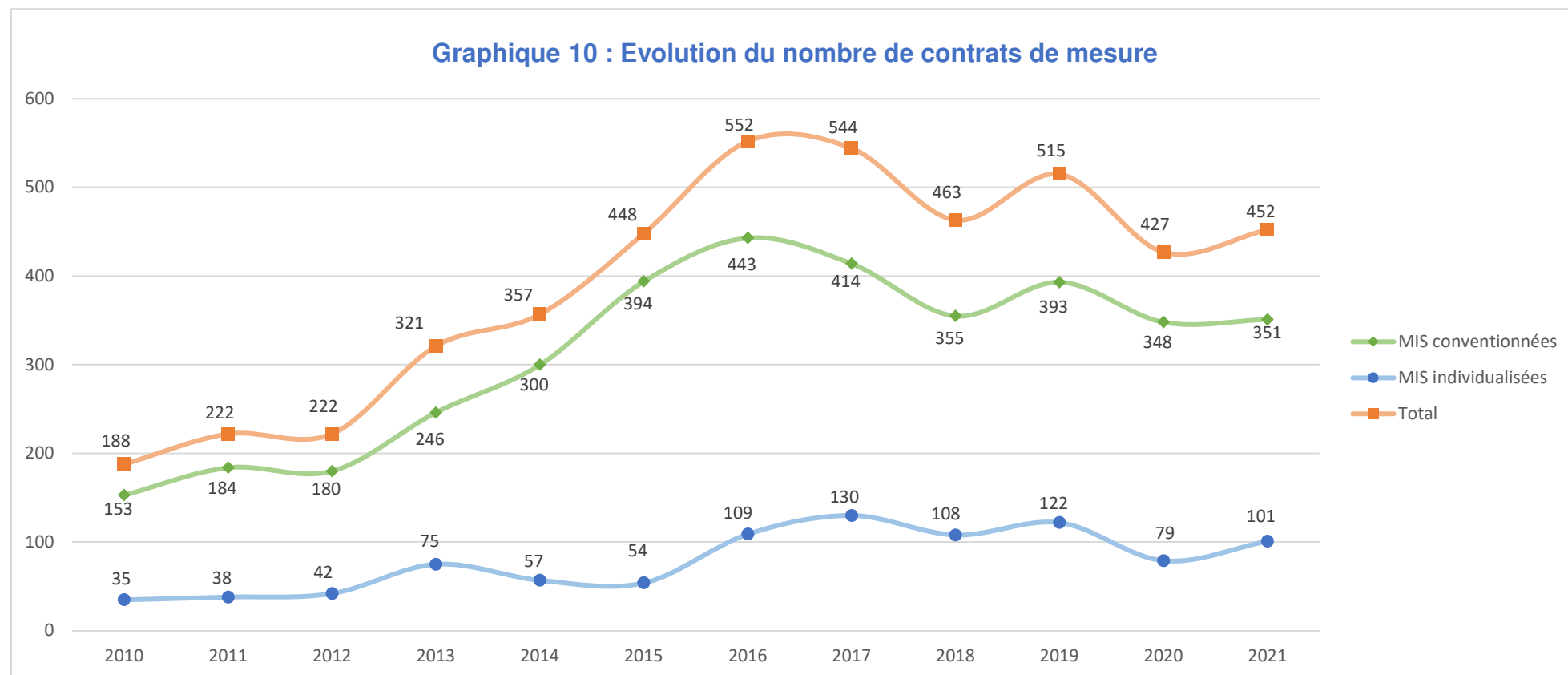


Graphique 9 : Evolution du budget MIS ind. pour le CSR Broye-Vully



Concernant le travail d'insertion au sein de notre CSR, l'année 2021 est une année plutôt calme. Les mesures sanitaires liées au COVID ont freiné le travail d'insertion. Toutefois, comparativement à l'année précédente, nous observons une légère augmentation du nombre de mesures mises en place.

Au total 452 contrats de mesure ont été établis par les AS de notre CSR en 2021 dont 351 contrats de mesure conventionnée et 101 contrats de mesure individualisée. Sur l'ensemble de ces contrats, 65% concernent les bénéficiaires de la région de Payerne alors que 35% impliquent les bénéficiaires rattachés à l'antenne de Moudon. D'autre part, 183 femmes et 166 hommes ont bénéficié d'une mesure durant l'année 2021. Parmi les mesures conventionnées, 84 contrats concernaient des mesures de Transition principalement en faveur des jeunes de moins de 25 ans à la recherche d'une place d'apprentissage. 263 contrats de mesure conventionnée concernaient des adultes de plus de 25 ans dont 82 établis par l'Unité commune et 181 par le CSR.



4. Agences d'assurances sociales

L'ARAS BROYE-VULLY assume la gestion des agences d'assurances sociales, ceci conformément au règlement sur les agences d'assurances sociales (RAAS) du 28 janvier 2004.

Voici une brève présentation des 4 agences avec l'indication des communes rattachées à chacune d'elle (Etat au 31.12.2021) :

Agence d'assurances sociales d'Avenches
Rue Centrale 33, 1580 Avenches

Communes desservies :

Avenches	Faoug
Cudrefin	Vully-les-Lacs

Agence d'assurances sociales de Lucens
Avenue de la Gare 4B, CP 38, 1522 Lucens

Communes desservies :

Champtauroz	Prévonloup
Curtilles	Treytorrens
Dompierre	Valbroye
Henniez	Villars-le-Comte
Lovatens	Villarzel
Lucens	

Agence d'assurances sociales de Moudon
Place St-Etienne 6, CP 18, 1510 Moudon

Communes desservies :

Bussy-sur-Moudon	Ropraz
Chavannes-sur Moudon	Rossenges
Corcelles-le-Jorat	Syens
Hermenches	Vucherens
Moudon	Vulliens

Agence d'assurances sociales de Payerne
Rue des Terreaux 1, CP 144, 1530 Payerne

Communes desservies :

Chevroux	Missy
Corcelles-près-Payerne	Payerne
Grandcour	Trey

Personnel

Le personnel (sans les 2 postes d'apprentis et avec les EPT pour les prestations transversales – comptabilité et RH) des 4 agences et du CRD représente 9,7 EPT. Ce personnel est placé sous l'autorité d'une responsable d'unité assurances sociales.

La responsable d'unité assurances sociales réunit régulièrement le personnel des 4 agences pour des rencontres d'informations et d'échanges sur des cas pratiques et sur les nouveautés qui ne manquent pas dans notre domaine d'activité. Ces rencontres se sont déroulées en juin, en novembre et en décembre 2021.

Formation continue du personnel des agences

En 2021, l'ensemble du personnel des AAS a suivi une demi-journée de formation continue dispensée par l'Office Vaudois de l'Assurance Maladie (OVAM). Les collaboratrices intéressées ont également pu suivre un Workshop organisé par l'Association Vaudoise des Employés en Assurances Sociales (AVEAS) sur la réforme des prestations complémentaires et une formation EPER – Chèques-emploi.

Relations cantonales

À la suite d'une réorganisation au niveau cantonal des différents groupes de responsables et groupes de travail, les rencontres des agents régionaux du canton et des responsables de CRD ont été remplacées par diverses Commissions Thématiques Transversales (CTh) concernant autant les AAS que le CSR. Toutefois, les cellules de coordination des PC Familles ont pu reprendre dès le mois de septembre 2021.

Activités des agences

Les Agences d'Assurances Sociales (AAS) sont les relais régionaux entre la population et la Caisse Cantonale Vaudoise de Compensation AVS (CCA VS), l'Office Vaudois de l'Assurance Maladie (OVAM) et l'Office de l'Assurance-Invalidité pour le canton de Vaud (OAI).

Ainsi, les AAS touchent aux principaux régimes de notre sécurité sociale et traitent les deux aspects des assurances sociales, à savoir : le contrôle de l'affiliation (et l'affiliation éventuelle) en matière d'AVS, AI, AC, APG, Assurance-Maladie et le traitement des demandes d'affiliations et de prestations diverses.

Les AAS sont également très sollicitées pour les révisions de dossiers en cours, notamment ceux de bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, de bénéficiaires d'allocations familiales pour personnes sans activité lucrative, de bénéficiaires de prestations complémentaires pour famille et rente-pont ou encore des bénéficiaires de subsides pour les primes d'assurance-maladie.

Les AAS sont également chargées du contrôle de l'affiliation obligatoire à l'assurance-maladie (LAMAL) et vérifient en conséquence que tous les nouveaux arrivants de l'étranger ainsi que les nouveau-nés soient couverts selon la LAMal.

La gestion de ces dossiers engendre un travail considérable (annonces des engagements, demandes de renseignements, mises à jour de la situation financière pour les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI, de prestations complémentaires pour familles et rente-pont, révisions du droit pour les bénéficiaires d'allocations familiales pour personnes sans activité lucrative, gestion des mutations diverses soit changements de domicile, d'état civil, décès, naissance, etc.).

Recrutement des curateurs volontaires

Les AAS collaborent également au recrutement des curateurs volontaires. L'activité consiste à assurer un premier contact avec les personnes intéressées à assumer une curatelle. Les AAS doivent contacter rapidement les candidats et planifier un entretien utile d'une part à renseigner la personne sur cette activité, mais également à recueillir un certain nombre d'informations sur le profil de la personne, ses motivations, ses compétences, etc.

A cet effet, les AAS complètent un formulaire qui est transmis au service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP) qui se charge de la suite de la procédure, notamment la formation des curateurs volontaires, menant à la nomination de curateurs par les Justices de Paix.

En 2021, nous avons compté 30 candidats ce qui a généré 23 entretiens. Ce sont 3 collaboratrices des AAS de Lucens et Avenches qui ont assuré cette tâche. Nous pouvons estimer le temps de travail consacré à cette tâche à environ 90 heures sur la période concernée. Cette activité est financée par le canton.

Finances

Les comptes de l'ARAS BROYE-VULLY comportent un chapitre (7130) consacré spécifiquement au secteur des assurances sociales. Comme prévu par les conventions passées entre les communes et l'ARAS BROYE-VULLY, le déficit de ce secteur est à charge des communes. Pour 2021, le montant à couvrir par les communes est de Fr. 863'618.41 (Fr. 780'067.05 en 2020) pour 43'769 habitants (au 31.12.2019), soit Fr. 19.72 par habitant (Fr.18.08 en 2020). Le budget était basé sur un coût de Fr. 21.72 par habitant. La différence par rapport aux avances encaissées, soit Fr. 87'538.00 sera restituée aux communes après l'adoption des comptes 2021.

Centre Régional de Décision PC Famille (CRD)

Suite aux modifications légales ayant permis la décentralisation du traitement des dossiers de Prestations Complémentaires pour Famille, l'AAS de Payerne fonctionne en qualité de Centre Régional de Décision PC Famille depuis le mois d'octobre 2016. Cela signifie que nous gérons ce type de dossiers de A à Z, soit de la demande à la décision. Nous nous chargeons également de traiter les remboursements des frais médicaux et des frais de garde des enfants si un lien de causalité est établi.

Ainsi, en 2021, nous avons traité 228 nouvelles demandes et procédé à la révision annuelle de 282 dossiers. A cela s'ajoute plus de 1'000 révisions faisant suite à divers changements de situation financière ou familiale pour les dossiers en cours et le traitement de 7608 factures de frais médicaux ou de garde d'enfant.

Au 31.12.2021, ce sont effectivement 3.25 EPT qui sont consacrés à l'activité générée par cette tâche.

Comme chaque année, notre CRD a été audité en octobre 2021 par une société mandatée par le canton. Le rapport final mentionne que l'organisation et le travail du CRD sont conformes aux exigences sur tous les points de contrôles effectués.

Le tableau ci-dessous permet de se rendre compte de la diversité, de la complexité et de l'importance en nombre de l'activité des AAS.

Types de demandes, de prestations ou d'affiliations	Avenches	Payerne	Lucens	Moudon	Total
Demandes de rentes AVS + impotence + futures rentes	25	110	91	54	280
Demandes AI pour Adultes et mineurs	0	3	9	10	22
Demandes et Révisions Allocations Familiales	45	20	57	88	210
Demandes d'allocations de maternité	10	7	15	14	46
Demandes de prestations complémentaires AVS/AI	59	109	72	66	306
Révisions de prestations complémentaires AVS/AI	66	123	68	61	318
Remboursements frais de guérison PC AVS/AI	957	2366	1166	1199	5688
Demandes de Rente Pont	1	4	5	6	16
Révision Rente Pont	0	5	0	0	5
Information, contrôle et affiliations, dénonciations AVS	218	391	261	316	1186
Autres AVS (splitting/APG/Bonif/remise)	40	148	83	115	386
Annonce de mutations diverses à la Caisse	281	644	485	533	1943
Demandes de subside Lavlamal (y compris par internet)	623	356	202	227	1408
Révisions de subside Lavlamal	13	18	7	35	73
Contrôles affiliation et dénonciation LAVAMal	217	406	222	234	1079

Nous pouvons compléter ces statistiques en précisant que le nombre de passages dans les AAS a augmenté entre 2020 et 2021.

Près de 10'900 passages en 2021 contre 9'500 en 2020.

5. Structure de coordination de l'accueil familial de jour

L'ARAS BROYE-VULLY gère et organise la structure de coordination pour l'accueil familial de jour (mamans de jour).

Elle est compétente pour toutes les communes membres de l'ARAS BROYE-VULLY ayant adhéré au réseau. A ce titre, la structure de coordination applique les dispositions de la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE) relatives à la surveillance et à l'autorisation de l'accueil familial de jour.

Tâches et activité

Nous fonctionnons conformément à la LAJE puisque les accueillantes sont engagées par l'ARAS BROYE-VULLY et que les parents paient la pension à l'ARAJ selon un barème qui tient compte de leur revenu. Le calcul du revenu déterminant permettant de facturer les prestations aux parents requiert un travail d'analyse conséquent des pièces financières transmises par les familles. Ce travail minutieux, est fait avec professionnalisme par le secteur administratif de l'Unité petite enfance de l'ARAS BROYE-VULLY. De plus, nous traitons toute la question des RH pour les accueillants/tes et leur versons leurs salaires mensuellement.

Dans une volonté de modernisme et de baisser significativement notre consommation de papier, l'ARAJ a entrepris un virage digital en 2021. Après une phase test de 3 mois et des formations dispensées jusqu'à fin juillet 2021, l'ensemble des Accueillants/es en Milieu Familial (AMF) ont pu compléter leurs décomptes mensuels d'heures de garde sur notre plateforme digitale « KIBE.rpi ». Cet outil, directement connecté à notre ERP, est un gain de temps pour les AMF et l'équipe administrative de l'ARAJ qui n'a plus à retranscrire manuellement les heures effectuées sur notre outil informatique.

Avec le départ des communes de l'ASIA au 31 décembre 2020, nous comptabilisons 55 AMF sous contrat le 31.12.2021.

L'ensemble des tâches administratives sont passablement chronophages (établissement des contrats de travail, demandes d'allocations maternité, demandes d'allocations familiales, indemnisation en cas de maladie ou d'accident, établissement des décomptes aux assurances sociales et à l'impôt à la source). De plus, avec la période pandémique qui a perduré en 2021, le suivi des absences liées à la COVID-19, l'établissement des demandes APG et leur suivi ont une nouvelle fois générés beaucoup d'heures de travail consacrées aux tâches RH.

Coordinatrices

Après une longue carrière commencée à la création du réseau en 2009, Mesdames Roy et Heiniger ont pris leur retraite bien méritée à fin avril 2021.

Nous les remercions pour leur engagement et leur professionnalisme durant toutes ses années dans l'accompagnement de nos AMF.

Pour pallier ses départs, nous avons eu le plaisir d'accueillir au sein de notre équipe Madame Forestier début mai 2021.

La LAJE prévoit que la surveillance et l'enquête socio-éducative, menant à la délivrance d'une autorisation d'accueil adaptée, sont des tâches effectuées par des coordinatrices dûment formées.

Ainsi, durant cette année, à nouveau si particulière, les coordinatrices ont effectué 15 enquêtes de révision (22 en 2020) pour des autorisations dont la validité arrivait à échéance. Avec les mesures de protection à respecter dans le cadre de l'accueil familial de jour, certaines de ces enquêtes ont été effectuées par téléphones.

Nos coordinatrices sont en contact étroit avec les AMF qui les sollicitent dès qu'une question ou une difficulté dans la prise en charge d'un enfant surgit.

Les coordinatrices interviennent également, de cas en cas, pour conseiller et renseigner les parents et les AMF lors de l'élaboration de la convention de placement qui règle les détails du placement (jours et heures de garde, repas, vacances, etc...) et pour assurer une médiation entre les deux parties en cas de mésentente. Elles assurent les permanences téléphoniques de la structure au cours desquelles elles reçoivent des demandes de placement de parents ainsi que diverses questions posées par des parents placeurs ou des AMF.

Elles sont également très impliquées dans la formation des AMF. Elles collaborent avec la CIAFJ (Communauté d'Intérêt pour l'Accueil Familial de Jour) à la mise sur pied des cours de base obligatoires pour les nouvelles AMF ainsi que pour les Rencontres de Soutien Obligatoires (RSO). De plus, elles organisent des formations continues à l'intention des AMF durant l'année

En 2021, la COVID – 19 a mis entre parenthèse de nombreux moments de rencontres, d'échanges, de formations pour nos AMF et nos coordinatrices. Cependant, durant les périodes d'accalmie nous avons pu, malgré tout, organiser 2 boîtes à outil ainsi qu'un repas réunissant l'ensemble de nos AMF dans le respect des mesures de lutte contre le COVID – 19.

Nous nous sommes tous retrouvés le 17 septembre 2021 dans un refuge à Lucens où nous avons pu savourer un délicieux repas concocté par nos dévouées coordinatrices.

Ce fût un magnifique moment de partage. Un grand merci aux organisatrices !

L'épanouissement et la formation continue de nos AMF est une des priorités de notre réseau. Dans une année dite « normale », divers ateliers sont organisés par nos coordinatrices pour nos accueillant/es en milieu familial. Mais tous ceci a encore été mis entre parenthèse cette année.

Effectif des AMF (Accueillantes en Milieu Familial)

Les AMF nouvellement autorisées sont mises au bénéfice d'une autorisation provisoire d'une durée de 18 mois. Durant cette période, elles doivent suivre le cours de la Communauté d'Intérêt pour l'accueil Familial de Jour (CIAFJ) « préparation à l'activité d'accueillante en milieu familial ». Cette formation de 24 heures, répartie sur 9 soirées, aborde différents thèmes tels que : rythmes et besoins de l'enfant, prévention des accidents, approche de la maltraitance, valeurs éducatives et modes de vies différents, etc. Cette formation permet aux nouvelles accueillantes de bien appréhender leur rôle et leur place par rapport à l'enfant et à sa famille.

Dès qu'une AMF a suivi le cours de base, notre coordinatrice la contacte pour faire le point sur les gardes qu'elle a déjà accomplies et, si tout est satisfaisant, elle reçoit alors une autorisation valable pour une durée de 5 ans. Chaque autorisation précise le nombre d'enfants pouvant être accueillis simultanément par l'AMF. Les communes de domicile des accueillantes reçoivent des copies des autorisations.

Communes avec une ou des AMF			
Bussy-sur-Moudon	2	Moudon	12
Chevroux	1	Payerne	17
Corcelles-près-Payerne	5	Trey	2
Grandcour	3	Valbroye	6
Lucens	4	Villarzel	1
Missy	2		

Activités des AMF :

Les effets de la crise pandémique, les mises en isolement des familles et de nos AMF ainsi que le télétravail, se sont fait ressentir sur les heures de gardes en AFJ.

Au final, c'est tout de même 271'634.10 heures qui ont été rétribuées à nos AMF en 2021 alors que le budget de l'ARAJ Broye en prévoyait 300'000 heures.

Atout indéniable de notre réseau, les AMF en activité au sein de notre réseau permettent d'offrir des possibilités de garde pour plus de 400 enfants de notre région !

Finances

Les coûts de fonctionnement totaux s'élèvent pour 2021 à Fr. 2'589'439.93 alors que le budget prévoyait un montant de Fr. 2'750'908.-. Le coût de production d'une heure de garde s'établi à Fr. 8.72 contre Fr. 8.01 en 2020.

La bonne gestion des coûts, nous permet de constituer un fond de réserve de Fr. 64'510.00 au terme de cet exercice.

6. Mandat de gestion administratif de l'ARAJ Broye

Conformément aux décisions prises par le Conseil intercommunal, l'ARAS BROYE-VULLY se charge des tâches administratives dévolues au réseau de l'ARAJ Broye.

Les tâches principales

- Calcul et révision du revenu déterminant des parents ;
- Etablissement des contrats de placement ;
- Facturation et encaissement des pensions ;
- Entretiens avec les parents dans le cadre de la gestion du contentieux ;
- Informations aux parents des modifications de tarif ;
- Planification et inventaire des besoins informatiques en lien avec les ouvertures de places ;
- Tenue de la comptabilité et élaboration des comptes et budgets de l'ARAJ ;
- Elaboration du budget avec les structures membres ;
- Examen des comptes des structures membres ;
- Etablissement des statistiques, du rapport d'activité ;
- Contacts avec les responsables des structures d'accueil ;
- Préparation des séances du CODIR ;
- Contacts avec divers partenaires (autres Réseaux, FAJE, OAJE, etc ...) ;
- Prise des PV du CODIR ;
- Secrétariat général du CODIR.
- Préparation des Assemblées Générales
- Prise des PV des Assemblées Générales
- Développements informatiques

Coût

Les salaires et diverses prestations fournies par l'ARAS BROYE-VULLY ont été facturés à l'ARAJ Broye. Ceci représente, pour 2021, un montant de Fr. 612'458.50 (Fr. 561'835.20 en 2020).

7. Finances



Les commentaires des comptes 2021 détaillent de manière complète les différents éléments résumés ci-dessous :

Administration (gestion de l'ARAS BROYE-VULLY).

En 2021, les communes ont versé Fr. 0.50 par habitant pour financer les organes de l'ARAS BROYE-VULLY et la cotisation au Conseil des Régions RAS. Ce chapitre présente un excédent de produit de Fr. 1'004.25 qui va en augmentation du capital de l'Association.

Le Centre Social Régional (CSR)

Grâce à une gestion rigoureuse, nous avons bouclé l'année 2021 avec un excédent de recettes de Fr. 422'452.55. Cette part des subventions cantonales non utilisées nous a permis, avec l'accord du Canton, d'alimenter le Fonds de Réserve Général, le Fonds de Réserve d'Egalisation des Résultats et Fonds de réserve aménagement locaux CSR. Le solde a été reversé au DGCS conformément aux directives de financement.

Les Agences d'Assurances Sociales (AAS)

La totalité du budget de fonctionnement des AAS n'a pas été utilisée. Ainsi, cet exercice se solde favorablement par un montant de Fr. 87'538.00 à restituer aux communes. Ce secteur (y.c. le CRD PC Famille) génère un coût de Fr. 31.68 (Fr. 27.64 en 2020) par habitant dont Fr. 19.72 (Fr. 18.08) à charge des communes.

Structure de coordination de l'Accueil Familial de Jour

Cette tâche assumée pour les communes membres de l'ARAS BROYE-VULLY et de l'ARAJ est subventionnée par l'ARAJ. Voir le détail au chapitre 5 ci-dessus.

Capital de l'ARAS BROYE-VULLY

Le capital de l'ARAS BROYE-VULLY au 31.12.2021 s'élève à Fr. 128'864.21 (augmentation de Fr. 1'004.25)

Merci à toutes les personnes qui ont collaboré à la rédaction de ce rapport de gestion 2021.

Michel Berther

Directeur

8. Lexique des abréviations utiles

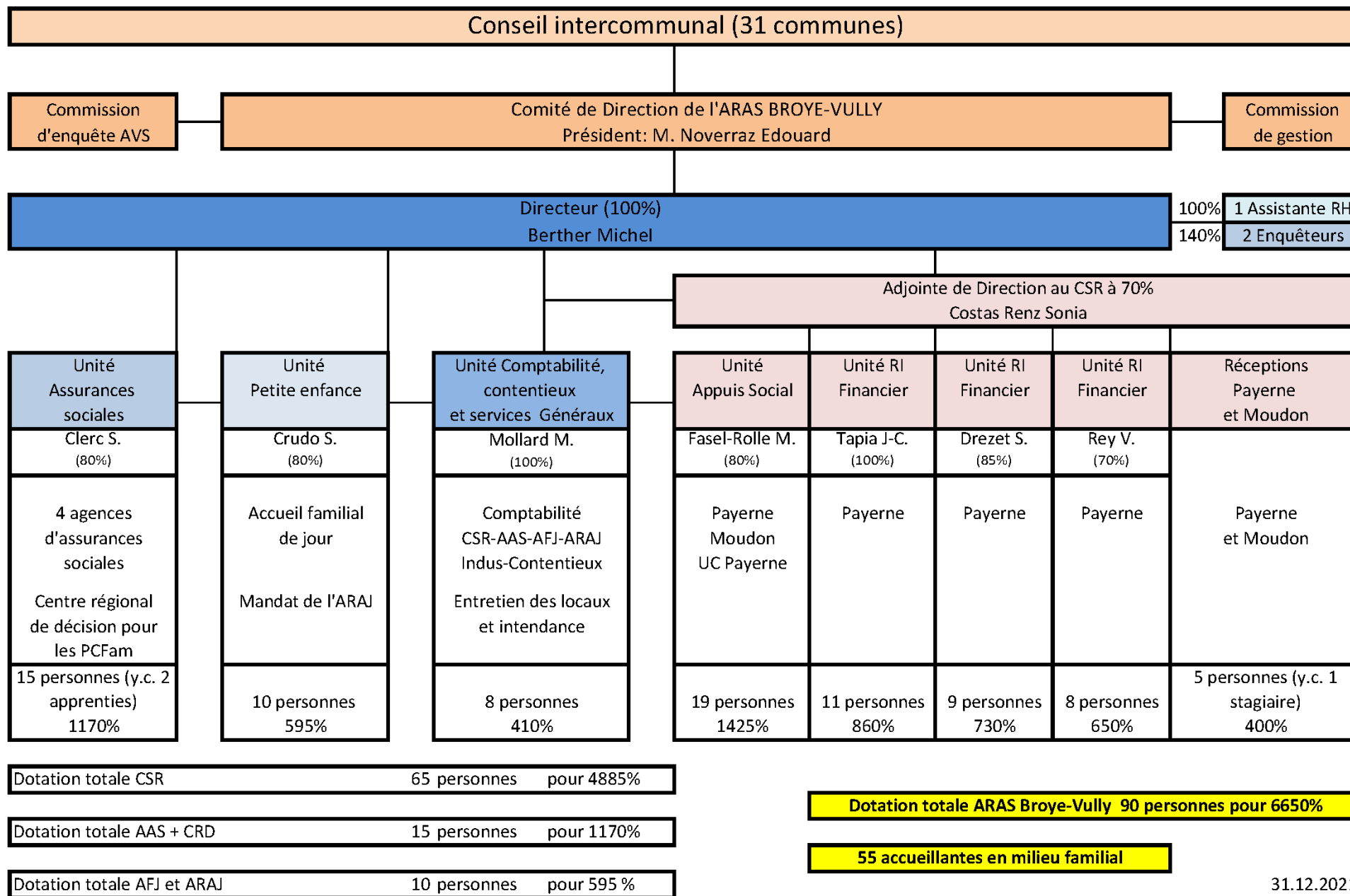


A	
AA	Autorité d'application
AAS	Agence d'assurances sociales
ACCENT	Accompagnement en entreprise
AD	Collaborateur administratif du CSR
AELE	Association européenne de libre-échange
AEMO	Action éducative en milieu ouvert (mineurs)
AFEAS	Association fribourgeoise des employés en assurances sociales
AI	Assurance invalidité
AFJ	Accueil familial de jour
AMF	Accueillante en milieu familial
APG	Allocations pour perte de gain
APHAGI	Aides aux personnes handicapées et gestion des institutions (DGCS, DSAS)
APSO	Appui social
ARAJ	Association du réseau d'accueil de jour
ARAS	Association régionale d'action sociale
ARTIAS	Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale
AS	Assistant(e) social(e)
ASPAS	Association suisse des professionnels de l'Action Sociale
ASV	Aide sociale vaudoise
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
B	
BAP	Bâtiment administratif de la Pontaise
BRAPA	Bureau de recouvrement et d'avance de pensions alimentaires du DGCS, DSAS
C	
CCAVS	Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS
CFC	Certificat de capacités fédéral
CH	Contrôle des habitants
CMS	Centre médico-social
CRD	Centre régional de décision PC Famille
CSP	Centre social protestant
CSIR	Centre social d'intégration des réfugiés (ex-AVIRE)
CSR	Centre social régional
D	
DCPL	RI - Données complémentaires (statistiques)
DEC	Département de l'économie
DFJC	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DGCS	Direction Générale de la Cohésion Sociale
DGEJ	Direction Générale de l'enfance et de la jeunesse
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale

E	
EESP	Ecole d'études sociales et pédagogiques
EPER	Entraide protestante suisse
EPT	Equivalent plein temps
EVAM	Etablissement vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile
F	
FORJAD	Formation pour jeune adulte en difficulté (18-25 ans)
FORMAD	Formation pour majeur en difficulté (+ de 25 ans)
FVA	Fondation vaudoise contre l'alcoolisme
FVP	Fondation vaudoise de probation (ex-SVP)
G	
GD	Gestionnaire de dossiers
GRAAP	Groupement romand d'accueil et d'action psychiatrique
I	
IJ	Indemnité journalière
IPT	Intégration pour tous
J	
JAD	Jeune adulte en difficulté
JDP	Justice de paix
L	
LAA	Loi fédérale sur l'assurance accidents
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LAI	Loi fédérale sur l'assurance invalidité
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance-maladie
LAPRAMS	Loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise, entrée en vigueur le 01.01. 2006
LavLAMal	Loi d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie
LAVI	Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions
LEmp	Loi sur l'emploi, entrée en vigueur le 01.01.2006
LPJ	Loi sur la protection de la jeunesse
LPAS	Loi vaudoise sur la prévoyance et l'aide sociales
M	
MAORI	Progiciel relatif à l'organisation de la gestion informatique du RI dès juin 2021
MIS	Mesure d'insertion sociale
O	
OAI	Office AI du canton de Vaud
OAJE	Office de l'Accueil de jour des Enfants
OCBE	Office cantonal des bourses d'étude
OP	Office des poursuites
ORP	Office régional de placement
OSEO	Œuvre suisse d'entraide ouvrière
OVAM	Office cantonal de contrôle de l'assurance-maladie et accidents
P	

PC AVS/AI	Prestations complémentaires assurance-vieillesse, survivants et invalidité
PCFamille	Prestations complémentaires pour la famille
PCG AVS/AI	Prestations complémentaires pour frais de guérison assurance-vieillesse, survivants et invalidité
PROCAP	Association engagée pour les personnes avec un handicap
PROGRES	Progiciel relatif à l'organisation de la gestion informatique du RI jusqu'à mai 2021
R	
RAAS	Règlement sur les agences d'assurances sociales
RAS	Régionalisation de l'action sociale
RH	Ressources humaines
RI	Revenu d'insertion
RLASV	Règlement d'application de la LASV
RMR	Revenu minimum de réinsertion
S	
SCTP	Service des curatelles et tutelles professionnelles
SSP	Service de la santé publique
SUVA	Caisse nationale suisse d'accidents
T	
T1	Mesure de Transition 1 destinée aux jeunes dès la fin de l'école obligatoire
TA	Tribunal administratif
TC	Tribunal cantonal
TF	Tribunal fédéral
U	
UAT	Unité d'accueil temporaire
UC	Unité Commune CSR - ORP

9. Organigramme de l'ARAS BROYE-VULLY 2021



31.12.2021